



Huissier a mon domicile pour mon conjoint

Par **glen_old**, le **07/12/2007** à **21:49**

Bonjour, je me trouve dans une situation très délicate, en effet je vis avec mon conjoint qui se trouve être en procédure de divorce. Il possède avec sa femme un château dont il est co-emprunteur et pour raisons de blocage de divorce, ne paye plus les crédits du bien dont sa femme jouit gratuitement. Aujourd'hui j'ai reçu à mon domicile (là où vit mon conjoint) un recommandé de la part de l'huissier qui, sous 10 jours viendra saisir mes meubles. Or ce sont mes meubles (meubles de famille, héritage...), ceux de mon conjoint étant encore au château, mais comme il est "domicilié" (pas déclaré légalement) chez moi les huissiers vont venir à mon domicile, à mon nom. Y a-t-il des recours possibles, les huissiers peuvent-ils saisir mes meubles? S'il vous plaît, aidez-moi. Merci de votre réponse, cordialement, Evelyne